

## INSECTICIDE DE BIOCONTRÔLE

# DÈS CETTE ANNÉE, METTEZ TOUTES LES CHANCES DE VOTRE CÔTÉ

- Parfaite sélectivité, jusqu'au stade E2 en pommier
- Polyvalence de cultures
- Positionnement précoce, limite l'impact sur les auxiliaires

### UN MODE D'ACTION ORIGINAL:

OVIPRON® EXTRA est principalement ovicide mais avec une efficacité intéressante sur les jeunes larves d'acariens. Le film d'huile, déposé après traitement, enrobe les oeufs d'insectes, d'arthropodes ainsi que les stades peu mobiles. Il bloque ainsi les échanges gazeux avec l'extérieur et conduit alors à la mort par asphyxie des formes vivantes.

### PARFAITE ADÉQUATION À LA LUTTE INTÉGRÉE :

Par son mode d'action purement mécanique, OVIPRON® EXTRA prévient le développement de phénomènes de résistance de la part des ravageurs visés. OVIPRON® EXTRA offre une grande sélectivité vis à vis des insectes auxiliaires permettant un « nettoyage » des vergers tout en maintenant l'équilibre biologique favorable à la culture.

**UPL France** - Tour Voltaire – 1 place des Degrés 92800 PUTEAUX Tél. : 01 46 35 92 00 - e-mail : contact.uplfrance@upl-ltd.com - fr.uplonline.com

En savoir plus sur:

www.upl-ltd.com/fr



# **OVIPRON® EXTRA**

## USAGES ET DOSES D'EMPLOI AUTORISÉES :

USAGES	Dose Maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	ZNT AQUATIQUE (MÈTRES)
Agrumes* Cochenilles	2.0 l/hl (ne pas dépasser 40 l/ha/an)	1 à 2 applications (minimum 14 jours d'intervalle)	5
Pomme de terre* Virus non persistants	15.0 l/ha	7 maximum	5
Pommier* Acariens et phytoptes. Uniquement sur : Pommier / acarien rouge	2.0 l/hl	1 maximum	5
Prunier* Acariens et phytoptes. Uniquement sur : Prunier /acarien rouge	2.0 l/hl	1 maximum	5
Tabac* Virus non persistants	15.0 l/ha	7 maximum	5
Traitements généraux* Stades hivernants des ravageurs	2.0 l/hl	NC	5

<sup>\*</sup> Traitement des parties aériennes



### RÉELLE SÉLECTIVITÉ:

OVIPRON® EXTRA présente une excellente sélectivité notamment en cas de traitements mixtes avec des fongicides. En cas de doute, merci de vous rapprocher de votre technicien habituel ou de votre interlocuteur UPL France.



#### **CIBLES: LES INSECTES HIVERNANTS:**

Sur vigne, OVIPRON® EXTRA peut être employé entre les stades BBCH 07 et 12 pour lutter contre les acariens rouges. Une action intéressante sur les cochenilles, l'érinose et l'acariose est à prendre en compte dans un programme de lutte spécifique.

- Préparation: Verser la quantité nécessaire d'OVIPRON® EXTRA avec 2 à 3 fois son volume d'eau dans la cuve du pulvérisateur en agitant soigneusement. Compléter avec la quantité d'eau nécessaire.
- Précautions d'emploi : Ne pas traiter si la température est inférieure à + 7°C ou supérieure à + 25°C. Maintenir une agitation efficace pendant toute l'application. La réussite du traitement est étroitement liée à la qualité de l'application du fait du mode d'action d'OVIPRON® EXTRA. Il est donc recommandé d'utiliser un volume d'eau adapté à la culture pour atteindre le point de ruissellement.
- **Emballage**: Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien le vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.



UPL France est titulaire de l'agrément phytosanitaire N°9200008 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Homologation : N° 2150104. Composition : 817 grammes par litre d'huile minérale paraffinique sous forme de concentré émulsifiable. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com.

### DANGER

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

